

**COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016 –
COMPTE-RENDU**

SUBVENTION 2016

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité de ses membres, le complément de subvention à verser au Centre de Loisirs Associatif de Cellettes pour un montant de 6 749 €.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET DE LA COMMUNE DE CELLETES – EXERCICE 2016

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à ouvrir les crédits et à inscrire les virements de crédits présentés sur le budget communal 2016.

CREANCE IRRECOUVRABLE : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la demande de Monsieur le Trésorier de Blois-Agglomération afin d'admettre en non-valeur le titre de recettes afférent à l'exercice 2013 pour un montant de 3.80 €.

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL : PROCEDURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES RATTACHEMENTS DES CHARGES A L'EXERCICE - NOMENCLATURE M4

Dans le cadre de la procédure budgétaire et comptable des rattachements des charges à l'exercice de la nomenclature M 4, le conseil municipal décide de ne pas procéder au rattachement de l'ensemble des charges et produits de fonctionnement quel que soit leur montant sur le budget annexe du camping pour 2016.

CAMPING : DATES D'OUVERTURE POUR 2017

Le Conseil municipal décide d'ouvrir le camping du 20 mai 2017 au 10 septembre 2017 inclus et charge le Maire de recruter le personnel nécessaire à son fonctionnement.

AMENAGEMENT DU BOURG : CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

Après la mise en service de la déviation, le conseil municipal a décidé de lancer une réflexion sur les aménagements qui pourraient être réalisés dans le centre-bourg. A cet effet, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sollicité et il convient maintenant de constituer un comité de pilotage pour les réunions de travail liées à ce projet. Le conseil municipal désigne les membres de ce comité de pilotage dont les noms suivent :

MM. Michel CONTOUR, Alain MARCHAND, Françoise COUSIN, Julien PARISOT, Isabelle MASTON, Yves BAILLY, Jean-Claude JOHANNET, Nadine BROCAULT, Djelloul BENYAGOUB, Agnès DUPUIS, Laurence PÉRAL, Mathilde ZAMBEAUX, Annick BARRÉ, Joël RUTARD.

BAIL PROFESSIONNEL DE L'IMMEUBLE SITUE PLACE DU 8 MAI : CHANGEMENT DE LOCATAIRE

Le conseil municipal accepte que Mme RUELOU cède son droit au bail au profit de Mme HOARAU Stéphanie à compter du 1^{er} octobre 2016.

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE MATERNELLE PAR L'ASSOCIATION « ECOLE MUSICALE »

Le Conseil municipal approuve les dispositions de la convention qui sera signée entre la Commune, la Directrice de l'école maternelle et la Présidente de l'Ecole de Musique afin de permettre à cette Association d'occuper la salle de motricité le samedi matin sur l'année scolaire 2016-2017.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du SIAEP présenté par M. Julien PARISOT, Adjoint au Maire et Président du Syndicat d'Eau.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SIDELC 2015

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2015 du SIDELC présenté par Jean-Claude JOHANNET, Conseiller municipal et délégué communal auprès de ce Syndicat.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire concernant 2 concessions collectives et une case de columbarium dans le cimetière communal.

DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les 2 ventes de propriétés présentées.

A Cellettes, le 18 Novembre 2016,

LE MAIRE, Michel CONTOUR